

À la demande des Jeunes Agriculteurs du Loiret, Jean-Pierre Sueur a interpellé, par une question écrite publique (lire ci-dessous), le ministre de l'agriculture, pour lui demander d'agir au plan français comme au plan européen afin d'obtenir que les obligations de traçabilité et d'étiquetage mentionnant le pays d'origine qui sont en vigueur pour la viande fraîche s'appliquent également aux viandes incluses dans des préparations ou des produits transformés, afin d'assurer la transparence et l'information des consommateurs, désormais indispensables.

La question écrite

Étiquetage et traçabilité des produits préparés et transformés à base de viande

M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la nécessaire traçabilité de la viande lorsqu'elle a donné lieu à préparations et transformations. Alors que des règles existent quant à l'étiquetage des viandes fraîches et que des obligations sont en vigueur afin que les consommateurs puissent connaître, en toute transparence, le pays d'origine de ces viandes et qu'il y ait une traçabilité du produit depuis le producteur jusqu'au consommateur, rien de tel n'existe s'agissant des viandes incluses dans des préparations ou des produits transformés. Or une telle traçabilité et les étiquetages afférents apparaissent indispensables tant pour des raisons sanitaires que pour assurer toute la transparence nécessaire ainsi qu'une bonne information des consommateurs. Il souligne auprès de lui les vives préoccupations des agriculteurs français à cet égard. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre au plan national comme au plan européen pour faire entrer dans les faits l'étiquetage et la traçabilité des produits préparés et transformés à base de viande.